

NN (L) Liquid EUR

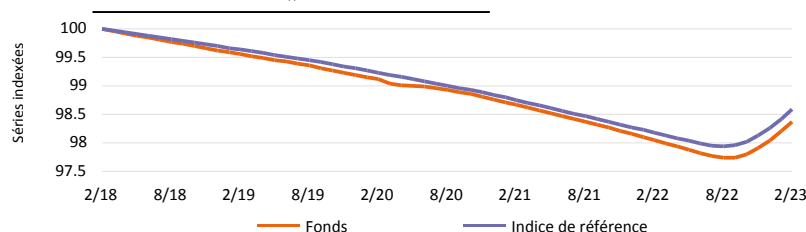
Société de gestion : NN Investment Partners B.V.

Politique d'investissement

Le fonds monétaire à court terme à valeur liquidative variable cherche à offrir aux investisseurs des rendements stables et à faible risque. Notre ambition est de préserver la valeur du capital investi et d'offrir aux investisseurs un avantage de liquidité (la possibilité d'entrer dans le fonds ou d'en sortir à la même valeur journalière). Le fonds investit dans tous types d'instruments du marché monétaire libellés en euros, tels que des billets de trésorerie, des obligations à taux flottant (c.-à-d. assorties d'un taux d'intérêt variable), des bons du Trésor, des obligations à court terme, des dépôts ainsi que des certificats de dépôt. La durée moyenne pondérée des actifs du fonds est limitée à 60 jours et leur durée moyenne pondérée à 120 jours (moyenne pondérée des durées restant à courir avant le remboursement du principal des actifs). Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence Euro Short-Term Rate (€STR). Nous nous assurons du reste quotidiennement dans le cas présent. Les Fonds monétaires (FM) ne sont pas des placements garantis. L'investissement en FM se distingue des placements en dépôts et s'accompagne d'un risque de fluctuation du capital. Un FM ne s'appuie pas sur une assistance externe pour garantir sa liquidité ou maintenir la VL par part ou par action à un niveau stable. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

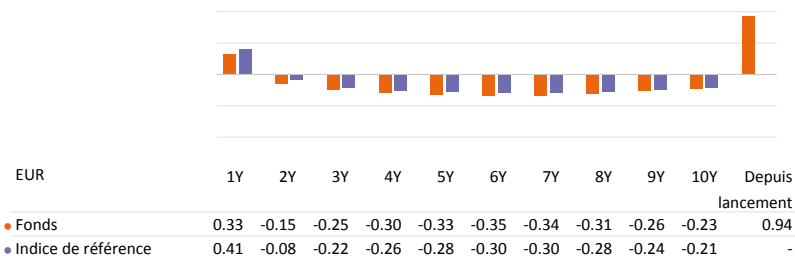
* La politique d'investissement est reprise intégralement des Informations clés pour l'investisseur (KIID). Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garantis(s) ni protégé(s).

Performances (% net) passées *



^ Cette performance a été obtenue lorsque le fonds avait des caractéristiques différentes.

Performance annualisée (% net) *



Informations clés

Type de fonds	Monétaire
Type de part	A Capitalisation
Devise de la part	EUR
Code ISIN	LU0147323579
Code Bloomberg	INGLIQE LX
Code Reuters	LU0147323579.LUF
Code Telekurs	1417992
Code WKN	A0DK1F
Code Sedol	-
Classification SFDR	Article 8
Domicile	LUX
Indice de référence	Euro short-term rate (€STR)
Fréquence de la VNI	Daily

Informations sur le fonds

Lancement du compartiment	02/05/2002
Lancement de la part	06/05/2002
Date d'échéance du compartiment	Indéterminée
Souscription minimale	EUR 250,000
Valeur nette d'inventaire (VNI)	EUR 1,214.51
VNI du mois précédent	EUR 1,212.46
Max. sur 1 an (28/02/2023)	EUR 1,214.51
Min. sur 1 an (16/09/2022)	EUR 1,206.46
Actifs du fonds (mio)	EUR 4,536.19
Actifs de la part (mio)	EUR 26.05
Valeur nette totale des investissements (mios)	EUR 3,945.52
Nombre d'actions en circulation	21,449
Duration	0.09
Rating de crédit moyen	A+
Yield to Maturity	2.48
Durée moyenne pondérée	30.00

Frais

Frais courants	0.12%
Commission de gestion annuelle	0.06%
Commission de service fixe	0.05%
Frais d'entrée (max.)	-
Frais de sortie	-

Top 10 des positions

MIZUHO BANK/LON 0.000% 2023-03-13	4.41%
SUMITOMO MIT BKNG BRUSSE 0.000% 2023-03-22	4.39%
FIDELITY NATL INFO SERV RegS 0.000% 2023-03-13	3.36%
NATL AUSTRALIA BK LONDON 2.099% 2023-11-14	3.33%
SANTAN CONSUMER FINANCE RegS 0.000% 2023-03-02	3.24%
BNP PARIBAS 1.683% 2023-04-06	3.11%
FLEMISH COMMUNITY 0.000% 2023-04-19	2.87%
BPCE SA 1.595% 2023-08-31	2.80%
NORDEA BANK ABP 0.000% 2023-05-19	2.57%
AXA BANQUE 2.178% 2023-12-05	2.44%

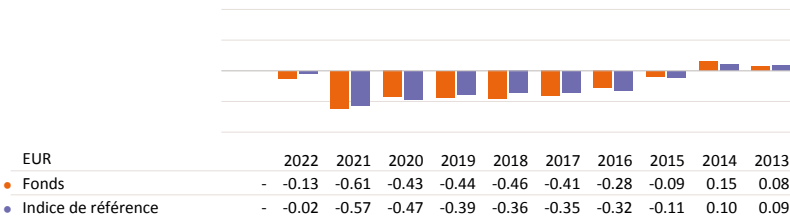
Avertissement légal

Veuillez consulter l'avertissement légal à la fin du document. Données de performance fournies par NN Investment Partners.

Fiche d'information

NN (L) Liquid EUR

Performance par année civile (% net) *



* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul a intégré l'ensemble des frais et charges engagés au niveau du Fonds, à l'exception des frais d'entrée. Le cas échéant, les frais de dépositaire engagés réduisent également l'évolution de la valeur.

Statistiques

EUR	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité	0.32	0.22	0.17
Ratio de Sharpe	-0.56	0.09	0.45
Alpha	-0.11	-0.03	-0.04
Beta	1.06	1.01	1.02
R-carrée	0.99	0.97	0.97
Ratio d'information	-2.35	-0.86	-1.38
Tracking Error	0.04	0.04	0.03
VaR (95% annualisé)			0.19%

La VaR (Value at Risk) est un indicateur statistique mesurant la perte annuelle maximum qui peut être encourue dans un certain intervalle de confiance.

Indicateur de risque et de rendement

SRRI	Risque plus faible - Rendement potentiellement plus faible				Risque plus élevé - Rendement potentiellement plus élevé		
	1	2	3	4	5	6	7
Risque	1						

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. Il n'y a aucune garantie que l'indicateur de risque restera inchangé, il peut changer au fil du temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

Ce fonds fait partie de la catégorie 1 en raison du comportement du produit pendant la période de mesure. Le risque de marché global, compte tenu des performances passées et de l'évolution potentielle future des marchés, associé aux instruments du marché monétaire utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement, est considéré comme faible.

Différents facteurs exercent une influence sur ces instruments financiers. Ceux-ci incluent, entre autres, l'évolution des marchés financiers et de la situation économique des émetteurs de ces instruments, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, ainsi que du contexte politique et économique de chaque pays. Le risque de crédit attendu, c'est-à-dire le risque de défaillance des émetteurs des investissements sous-jacents, est considéré comme faible. Le risque de liquidité du fonds est jugé faible. Des risques de liquidité apparaissent lorsqu'un investissement sous-jacent spécifique est difficile à vendre, ce qui peut compliquer le rachat de votre investissement par le fonds. Par ailleurs, les fluctuations des devises peuvent également affecter considérablement la performance du Compartiment. Aucune garantie n'est donnée quant à la récupération de votre mise initiale.

Données au 28/02/2023

Répartition des types d'instruments

Commercial Paper	55.00%
Certificates of Deposit	30.32%
Cash	13.02%
Medium Term Notes	1.65%

Répartition par pays

France	23.90%
Japon	13.25%
Espagne	9.06%
Finlande	7.91%
États-Unis	7.79%
Royaume-Uni	7.24%
Canada	6.18%
Australie	5.52%
Allemagne	3.97%
Autriche	3.53%
Autres	11.65%

Répartition par devise

EUR	100.00%
-----	---------

Autres parts

Z Capitalisation	EUR	LU1497609971
Z Distribution trimestrielle	EUR	LU0788134152
Z Capitalisation	EUR	LU0625107494
A Distribution trimestrielle	EUR	LU0337472251
E Capitalisation	EUR	LU0245567606
C Capitalisation	EUR	LU0245567192
B Capitalisation	EUR	LU0187236970

Avertissement légal

Veuillez consulter l'avertissement légal à la fin du document. Données de performance fournies par NN Investment Partners.

Fiche d'information

NN (L) Liquid EUR

Avertissement légal

Ce document est une communication commerciale. Cette communication commerciale a été préparée uniquement à titre indicatif et ne constitue pas une offre, et plus particulièrement un prospectus, ou une invitation quelconque à négocier, acheter ou vendre tout titre ou à participer à toute stratégie de négociation ou à la fourniture de services d'investissement ou de recherche d'investissement. Les informations présentes dans cette communication commerciale ne peuvent être considérées comme des conseils fiscaux ou légaux.

Les fonds luxembourgeois mentionnés dans ce document sont des compartiments de SICAV (Société d'investissement à capital variable) établies au Luxembourg. Ces SICAV sont dûment autorisées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg. Le compartiment et la SICAV sont enregistrés auprès de la CSSF. Toutes les valeurs de performances non mentionnées dans la devise du fonds ont été calculées par conversion. Les performances sont calculées sur la base de la valeur nette d'inventaire par part : VNI-VNI (à l'exclusion de tout droit d'entrée ; distributions réinvesties), avec revenus réinvestis. Si un fonds investit à l'étranger, sa valeur peut fluctuer en raison du taux de change. Les frais récurrents sont la somme de toutes les commissions et les coûts facturés de manière récurrente sur l'actif moyen des fonds (frais d'exploitation). La valeur est exprimée en pourcentage de l'actif du fonds. Sauf mention contraire, toutes les données sont non auditées.

Tout investissement comporte des risques. Veuillez noter que la valeur de tout investissement peut augmenter ou diminuer et que les performances passées ne sont pas indicatives des résultats futurs et ne doivent en aucun cas être considérées comme telles. Le prix des Parts ainsi que le rendement y afférent peut évoluer à la hausse ou à la baisse et n'est pas garanti. Il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant de départ investi. La volatilité des taux de change constitue un risque supplémentaire. Il est déconseillé aux investisseurs de baser leurs décisions d'investissement sur le présent document. Lisez le prospectus avant d'investir. La valeur de vos investissements dépend notamment des fluctuations des marchés financiers. En outre, chaque fonds est assorti de risques spécifiques. Lors de la décision d'investir dans un fonds, il convient de prendre en compte toutes les caractéristiques, tous les objectifs et tous les risques associés d'un fonds, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus.

Le prospectus et le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) (le cas échéant), les informations concernant les aspects du fonds liés à la durabilité (comme la classification SFDR), ainsi que d'autres documents légalement requis relatifs au fonds (contenant des informations sur le fonds, les coûts et les risques encourus) sont disponibles sur le site Internet suivant : www.nnip.com (à la rubrique Documents) dans les langues pertinentes des pays où le fonds est enregistré ou notifié à des fins de commercialisation. NN Investment Partners B.V. peut décider de mettre fin aux dispositions prises en vue de la commercialisation du Fonds conformément à l'article 93a de la Directive OPCVM et à l'article 32a de la Directive AIFM, telles que transposées en droit néerlandais dans les articles 2:121ca et 2:124.0a Wft. Des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectifs sont disponibles sur le site Internet suivant : www.nnip.com (à la rubrique Politique).

Cette communication commerciale n'est pas destinée aux Ressortissants américains et ne doit pas être utilisée par ces derniers, tel que défini dans la Règle 902 de la Réglementation S de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. En outre, cette communication n'est pas destinée et ne doit pas être utilisée dans le but de solliciter la vente d'investissements ou la souscription de titres dans des pays où cela est interdit par les autorités ou la législation compétentes. Cette communication commerciale n'est pas destinée aux investisseurs des juridictions au sein desquelles le fonds n'est pas autorisé ou au sein desquelles l'offre est restreinte.

Bien qu'une attention particulière ait été portée à la rédaction du présent document, son exactitude ou son exhaustivité ne peut faire l'objet d'aucune garantie ou déclaration, implicite ou explicite. Toute information fournie dans le présent document peut être sujette à modification ou mise à jour sans avis préalable. Ni NN Investment Partners B.V., ni NN Investment Partners Holdings N.V., ni aucune autre société au sein de sa structure de propriété, ni aucun de leurs administrateurs ou employés ne peuvent être tenus responsables, directement ou indirectement, eu égard à la présente communication commerciale.

L'utilisation des informations contenues dans cette communication commerciale se fait aux risques du lecteur. Cette communication commerciale et les informations qu'elle contient ne peuvent être copiées, reproduites, distribuées ou transmises à toute autre personne que le destinataire sans l'accord écrit préalable de NN Investment Partners B.V. Toutes les plaintes découlant ou se rapportant aux conditions générales de cet avis de non-responsabilité sont régies par la loi néerlandaise.

Note de bas de page

Les 10 principaux titres en portefeuille ne comprennent pas les liquidités ni les liquidités synthétiques. Les répartitions de portefeuille (si disponible) sont calculées en incluant les liquidités et les liquidités synthétiques. Les liquidités comprennent les dépôts, les garanties en espèces, les contrats de change au comptant, les contrats de change à terme et les autres actifs liquides comme les montants à recevoir ou provisionnés. Si une répartition comprend des instruments dérivés, le montant des liquidités synthétiques comprend les compensations au comptant des instruments dérivés.

Pour plus d'informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds, consultez notre page SFDR sur nnip.com.

Fiche d'information

NN (L) Liquid EUR

Lexique

Actifs de la part (mio) : Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

Actifs du fonds (mios) : Actifs sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

Alpha : L'alpha est un taux de rendement supplémentaire - par le biais d'une gestion active - d'un fonds, supérieur ou égal au rendement de l'indice de référence. En cas d'alpha positif, le fonds a enregistré une performance supérieure à celle de l'indice de référence.

Bêta : Le bêta indique la volatilité d'un fonds par rapport au marché dans son ensemble.

Capitalisation : Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

Commission de gestion annuelle : Les frais de gestion sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds. Il s'agit d'une rémunération pour la gestion d'un fonds.

Commission de service fixe : Pour compenser les frais réguliers et/ou courants.

Compartiment : Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

Devise de la part : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Distribution : Les fonds de distribution versent périodiquement (généralement annuellement) un dividende, s'ils ont réalisé des résultats positifs au cours de l'année écoulée. Le dividende n'est cependant pas fixé à l'avance et est déterminé par le fonds lui-même. Il peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

Droit applicable du pays : Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

Duration : Mesure de la sensibilité des taux des cours obligataires. Plus la durée moyenne résiduelle des obligations du fonds est longue (= durée élevée), plus les cours des obligations réagissent fort à un changement de taux. Le cours d'une obligation baisse en cas de hausse des taux d'intérêt et inversement.

Duration moyenne pondérée : La duration moyenne pondérée est exprimée en nombre d'années, pondérée par le poids des titres en portefeuille et permet également d'estimer la sensibilité du fonds monétaire aux taux d'intérêt. Plus la duration moyenne pondérée est élevée, plus l'impact d'un changement de taux d'intérêt sur le cours du portefeuille est important.

Equities : Actions.

Fixed Income : Obligations.

Fonds : Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent dans lequel le Fonds investit.

Frais courants : Total des frais annuels récurrents liés à un fonds de placement, exprimé en pourcentage. Ils se composent généralement d'un droit de gestion, de frais administratifs, de frais de publication, etc.

Frais de conversion (max.) : Les frais de switch ou de conversion sont des frais qui peuvent être liés à la transition d'un fonds à un autre. Ces frais sont à charge de l'investisseur.

Frais de garde : Rémunération facturée par une institution financière à ses clients pour garder des valeurs mobilières.

Frais de sortie : Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement.

Frais d'entrée (max.) : Frais uniques facturés en cas d'achat d'un fonds de placement. Ils sont généralement exprimés en un pourcentage du capital investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

Indicateur de risque et de rendement : Il s'agit du SRRI (Synthetic Risk Return Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque élevé, rendement potentiellement supérieur). Le calcul repose sur la volatilité d'un compartiment et tient compte ainsi de la mobilité dans le marché. Le calcul de cette volatilité tient compte par défaut des 5 années antérieures.

Indice de référence : Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

Max. sur 1 an (jj/mm/aaaa) : Représente le cours le plus élevé du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

Min. sur 1 an (jj/mm/aaaa) : Représente le cours le plus bas du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

Money Market : Monétaire.

Multi Asset : Multi Asset.

Notation de Morningstar à 3 ans : Notation (quantitative) calculée sur une période de 3 ans et tenant compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations du cours.

Notation de Morningstar à 5 ans : Notation (quantitative) calculée sur une période de 5 ans et tenant compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations du cours.

Notation globale de Morningstar : La notation globale de Morningstar est une moyenne pondérée des notations distinctes.

Notations de Morningstar : Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissement. La notation Morningstar est une évaluation quantitative de la performance passée d'un fonds tenant compte du risque et des coûts imputés. Elle ne tient pas compte d'éléments qualitatifs et est calculée sur base d'une formule (mathématique). Les fonds sont classés par catégorie et comparés à des fonds similaires, sur base de leur score et ils reçoivent une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, les 10% de tête reçoivent 5 étoiles, les 22,5% suivants 4 étoiles, les 35% suivants 3 étoiles, les 22,5% suivants 2 étoiles, et les derniers 10% reçoivent 1 étoile. La notation est calculée mensuellement sur base des performances historiques sur 3, 5 et 10 ans et ne prend pas en compte le futur.

Obligations à taux variable : Les 'floating rate notes' sont des obligations offrant un taux variable

R-carré : Mesure la relation entre le portefeuille et l'indice de référence et fournit un aperçu de la comparabilité de l'investissement du portefeuille par rapport à l'indice de référence sélectionné. Un chiffre proche de 1 représente une forte comparabilité, tandis que les chiffres proches de zéro ne sont pas comparables.

Rating de crédit moyen : Le « rating de crédit moyen » du fonds est basé sur la notation de crédit moyenne des placements du fonds. Au niveau des fonds sous-jacents, le rating moyen est calculé en utilisant les ratings de Moody, Fitch et S&P. La composition est calculée sous forme de moyenne en fonction de la disponibilité. Ce rating agrégé est calculé pour les placements obligataires. Les ratings vont de 'élevé' ('AAA' et 'AA') à 'moyen' ('A' et 'BBB') et 'faible' ('BB', 'B', 'CCC', 'CC' et 'C').

Ratio d'information : Indice de référence pour le risque de rendement lors de l'évaluation de la performance d'un fonds. Plus le ratio d'information est élevé, plus le taux de rendement atteint par unité de risque est élevé.

Ratio de Sharpe : Le Ratio de Sharpe indique la performance d'un fonds après correction par rapport aux risques. Plus le Ratio de Sharpe est élevé, plus la performance d'un fonds est corrigée par rapport aux risques.

Rendement : Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes.

Répartition des ratings : La solvabilité des obligations est évaluée par des agences de notation indépendantes telles que Standard&Poors, BarCap & Fitch et Moody's. Les ratings vont de 'élevé' ('AAA' et 'AA') à 'moyen' ('A' et 'BBB') et 'faible' ('BB', 'B', 'CCC', 'CC' et 'C'). Les obligations investment grade (ratings 'AAA' jusqu'à 'BBB') affichent généralement un risque plus faible que les obligations avec un rating 'BB' jusqu'à 'C', qui sont des obligations risquées.

Classification SFDR : Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à fournir davantage de transparence en ce qui concerne la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques et les opportunités en matière de durabilité dans leurs décisions et recommandations d'investissement. Le SFDR introduit un système de classification avec de nouvelles exigences en matière d'information pour certains produits financiers : Article 6 – produits qui intègrent des risques de durabilité dans le processus d'investissement. Ces fonds ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales, sociales ou de bonne gouvernance, et ils n'ont pas non plus pour objectif l'investissement durable. Article 8 – produits favorisant les caractéristiques environnementales et sociales. Article 9 – produits ayant pour objectif l'investissement durable.

Sicav : Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sicav présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

Souscription minimale : Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

Structured : Produits structurés.

Swing factor : Le Swing Pricing a pour objectif de réduire l'effet de dilution engendré lorsque des mouvements significatifs dans un compartiment contraignent son gestionnaire à vendre ou acheter les actifs sous-jacents du compartiment. Ces opérations génèrent des frais des transactions et des taxes, qui impactent la valeur du fonds ainsi que tous ses investisseurs. Dans le cadre du Swing Pricing, et lorsque les flux en capitaux dépassent un certain seuil, la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné est ajustée d'un montant (le « Swing Factor»). Ce montant est destiné à compenser les frais de transaction prévus résultant de la différence entre les entrées et les sorties de capitaux. Pour plus d'informations et des chiffres actuels, vous pouvez consulter le site nnip.be, à la rubrique 'Politique' sous 'À propos de nous'.

Taxe sur les opérations de bourse : Taxe boursière payée sur la valeur nette d'inventaire, exprimée en pourcentage. La taxe boursière ou taxe sur les opérations de Bourse (TOB) est une taxe que votre banque ou société boursière vous facturera lors de l'achat ou de la vente de fonds de placement. Si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne paierez pas de taxe boursière.

Tracking Error : Écart-type entre les rendements mensuels d'un fonds et son indice de référence.

Type de fonds : Indique le type de fonds : fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-actif ou mixte.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

Valeur nette totale des investissements (mios) : Investissements sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

Var : La valeur à risque calcule la perte potentielle maximale encourue par un fonds sur une période d'un an, pour un niveau de sécurité de 95 %.

Volatilité : La volatilité indique la probabilité qu'un taux fluctue dans une fourchette donnée au cours de la période à venir. En cas d'écart-type significatif (= forte volatilité), nous parlons d'un large éventail de résultats possibles.

Yield to Maturity : Le rendement à l'échéance correspond au rendement d'un investissement obligataire s'il est conservé jusqu'à la fin de l'échéance.

Yield to Worst : Le Yield to Worst est le rendement le plus faible d'un investissement dans une obligation remboursable de façon prématurée, sans que l'émetteur de l'obligation ne soit en cessation de paiements.